

# Les centres de lecture et d'animation culturelle ont 15 ans

## Reading and Cultural Activities Centres: 15 Years of Accomplishments

### Quince años de centros de lectura y de animación cultural

Philippe Sauvageau

Volume 47, numéro 3, juillet–septembre 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1032580ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1032580ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

#### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer cet article

Sauvageau, P. (2001). Les centres de lecture et d'animation culturelle ont 15 ans. *Documentation et bibliothèques*, 47(3), 109–116.  
<https://doi.org/10.7202/1032580ar>

#### Résumé de l'article

Depuis 1985, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a créé 180 centres de lecture et d'animation culturelle dans 16 pays d'Afrique et de l'océan Indien. Dans des régions où les moyens d'information et de communication sont rares et souvent vacillants, les usagers fréquentent les centres pour s'instruire, s'informer ou se divertir. Une réussite à laquelle le Québec n'est pas étranger...

## Les centres de lecture et d'animation culturelle ont 15 ans

**Philippe Sauvageau**

Directeur

Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec

*Depuis 1985, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie<sup>1</sup> a créé 180 centres de lecture et d'animation culturelle dans 16 pays d'Afrique et de l'océan Indien. Dans des régions où les moyens d'information et de communication sont rares et souvent vacillants, les usagers fréquentent les centres pour s'instruire, s'informer ou se divertir. Une réussite à laquelle le Québec n'est pas étranger...*

### **Reading and Cultural Activities Centres: 15 Years of Accomplishments**

*Since 1985, the Agence intergouvernementale de la Francophonie<sup>1</sup> has created 180 reading and cultural activities centres in 16 countries of Africa and the Indian Ocean. In regions where information and communication infrastructures are fragile, people use the centres for educational purposes, to find information or for entertainment; a success story not unfamiliar to Québec.*

### **Quince años de centros de lectura y de animación cultural**

*Desde 1985, la Agencia Intergubernamental de la Francofonía<sup>1</sup> creó 180 centros de lectura y animación cultural en 16 países de África y del Océano Índico. En las regiones donde los medios de información y de comunicación son raros y con frecuencia poco estables, los usuarios visitan los centros para instruirse, informarse o divertirse. Un éxito del que Quebec forma parte...*

L'idée de créer des bibliothèques de lecture publique en milieu rural prend naissance en 1984, quand la Guinée-Conakry, désireuse de réintégrer la francophonie, demande à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) de mettre sur pied des programmes de développement dans le pays.

Makhily Gassama, alors directeur de la Culture à l'ACCT, propose d'implanter des bibliothèques de lecture publique. Issu lui-même du milieu rural africain et ayant souffert du manque de livres, ce Sénégalais, écrivain et homme de culture, qui fut d'ailleurs ministre de la Culture de son pays, rêvait depuis longtemps de lancer un tel programme de développement en Afrique.

En février 1985, la Conférence des ministres de la communication (CONFECOM) demande à l'ACCT de servir d'intermédiaire pour envoyer aux pays membres des livres offerts par divers organismes ou institutions.

En décembre de la même année, le directeur de la Culture de la l'ACCT, dans le cadre de la programmation du *biennium* 1986-1987, présente au conseil d'administration un projet structuré pour développer

la lecture en milieu rural. Le conseil donne son aval au projet appelé alors « Centres publics de lecture ». Le projet est proposé à la X<sup>e</sup> session de la conférence générale de l'ACCT qui adopte à l'unanimité le rapport du conseil d'administration. Dès lors, les « centres publics de lecture » deviennent des « centres de lecture et d'animation culturelles » (CLAC).

Pour faire suite à cette décision, l'ACCT organise, en février 1986, une première mission au Bénin et au Sénégal. L'étude de faisabilité recommande alors la création de 20 bibliothèques de lecture publique au Bénin et de 16 au Sénégal. Le programme était lancé avec l'appui inconditionnel du secrétaire général de l'ACCT, Paul Okumba d'Okwatségué. Cette mission est dirigée par Lucie Alexandre et Philippe Sauvageau, expert québécois en matière de lecture publique en milieu rural. C'est madame Alexandre qui a invité ce dernier à participer à la mission à la suite d'une rencontre avec des bibliothécaires québécois, en 1985, à Paris. À cette rencontre, il avait été question de développement culturel en milieu rural et des bibliothèques centrales de prêt du Québec.

## La lecture publique en Afrique

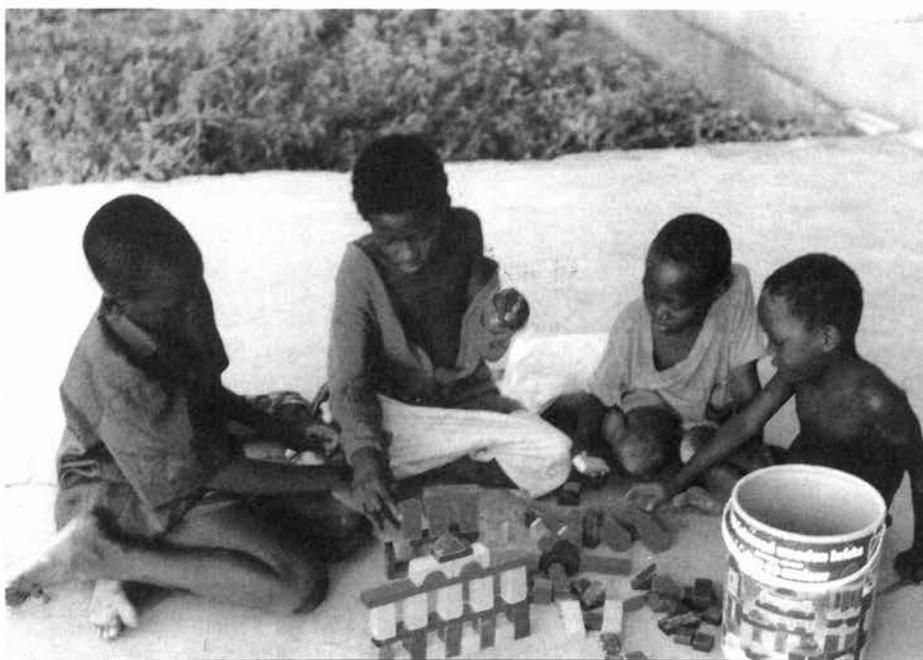
Bien que le livre et la lecture se situent à la base de notre civilisation, bien que le droit à la lecture soit absolu et que tout citoyen doive avoir accès librement aux livres, plusieurs pays, notamment les pays d'Afrique noire francophone, ont tardé à implanter des bibliothèques en milieu urbain comme en milieu rural. Pourtant, les populations de ces pays participent à une culture et à une civilisation qui leur sont propres.

Beaucoup de ces pays d'Afrique noire ont en commun l'extrême pauvreté des populations. Les progrès de l'alphabétisation y sont très lents, le taux de scolarisation encore faible et l'accès à l'information y est limité, surtout en milieu rural. Malgré les efforts consentis par les gouvernements des pays d'Afrique noire francophone pour développer des écoles primaires, secondaires et des lycées, les localités rurales restent complètement dépourvues d'infrastructures culturelles et les communautés n'ont pas accès à la lecture

1. L'Agence de coopération culturelle et technique est devenue, en 1997, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.  
L'Agence de coopération culturelle et technique became, in 1997, the Agence intergouvernementale de la Francophonie.  
Hasta 1997, denominada Agencia de Cooperación Cultural y Técnica.



*Des jeunes d'un CLAC de l'Île Maurice*



*L'utilisation des jeux éducatifs est très prisée par les jeunes et les adultes.*

et à l'information. En outre, les élèves ne bénéficient d'aucun service de bibliothèque presque partout en milieu rural. C'est pourquoi la création de centres de lecture par l'ACCT répondait à un besoin prioritaire, d'abord pour les adultes familiers avec la langue française et les milliers de jeunes scolarisés en français et, dans une moindre mesure, pour la population non scolarisée. L'Agence faisait sienne la déclai-

ration de l'UNESCO qui affirmait que «*les bibliothèques constituent un des principaux chaînons d'une politique culturelle*».

Signalons toutefois que la capitale de ces pays dispose généralement d'un centre culturel français et comprend une grande bibliothèque. En outre, la France aide les grandes villes à offrir un service de lecture publique.

## Le concept des centres de lecture et d'animation culturelle

Les centres de lecture et d'animation culturelle ont été, depuis leur création, des bibliothèques publiques autant que des lieux de formation, d'information et de loisirs, où une population géographiquement délimitée peut avoir accès à de multiples biens culturels (livres, journaux, périodiques, vidéocassettes, audiocassettes, jeux éducatifs, jeux de société) ainsi qu'à des activités socioculturelles.

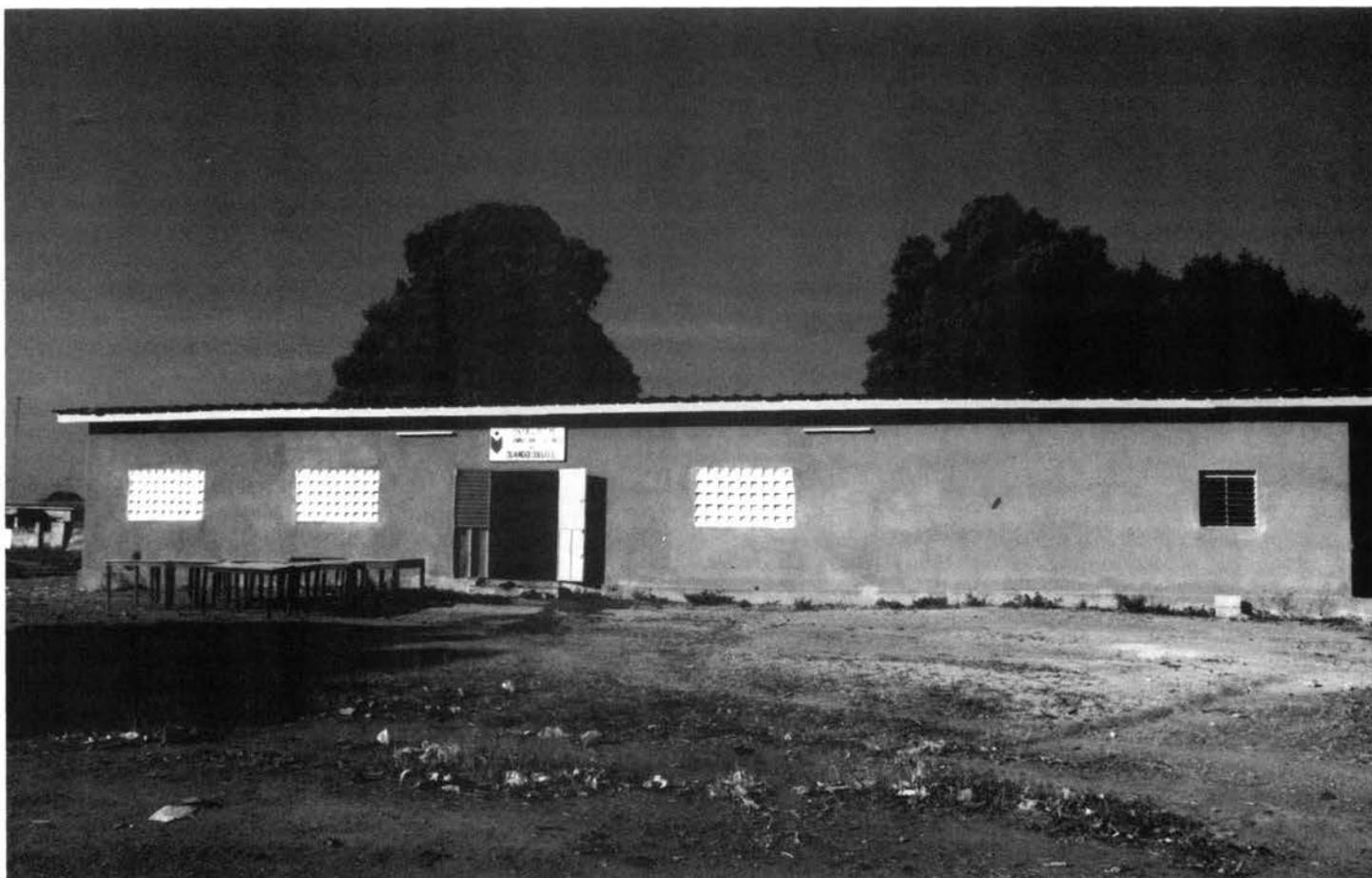
Lieux de rencontres et d'échanges, ils soutiennent le développement social et économique grâce aux biens culturels et aux équipements qui s'y trouvent, aux activités qui y sont organisées par divers partenaires dans des domaines aussi variés que la santé, l'alphabétisation, le développement rural ou l'éducation. Ces centres sont implantés en réseaux d'une dizaine d'unités.

Leur fonctionnement s'inspire d'expériences internationales concluantes de lecture publique, notamment au Québec. Il est régi par trois principes fondamentaux : la centralisation des aspects administratifs et techniques (achats de livres, reliures, traitements et autres), la décentralisation des points d'accès publics (les CLAC), de la gestion et du financement, et la mise en réseau des points de services.

## Les objectifs et les fonctions des CLAC

Les centres de lecture et d'animation culturelle poursuivent plusieurs objectifs convergents. Parmi ceux-ci, on retrouve :

- offrir un service de bibliothèque aux communautés rurales ;
- permettre l'accès aux biens culturels - livres, jeux éducatifs, vidéocassettes, journaux et revues - assurant ainsi le développement intellectuel de la personne ;
- favoriser l'ouverture des communautés rurales par la démocratisation de la culture et l'accès à l'information ;
- servir de soutien ou de bibliothèque-ressource pour les agents de développement des domaines de la santé, de l'éducation, du développement rural ;



*Bâtiment assez grand pour abriter un CLAC (avec salle de spectacle et salle de lecture).*

- répondre aux besoins de formation continue ;
- favoriser l'épanouissement des cultures locales et des traditions populaires ;
- contribuer aux campagnes nationales d'information sur divers sujets tels le sida, la vaccination, etc.

Inscrits dans la politique de développement de la lecture publique des pays d'accueil et conçus pour le monde rural, les CLAC permettent aux populations de s'informer, de se former ou de meubler leurs loisirs. À cette fin, les CLAC mettent en œuvre divers moyens :

- prêt ou consultation sur place de volumes écrits en français et en langue nationale pour les jeunes ou les adultes ;
- prêt de matériel pédagogique aux enseignants ;
- aide aux usagers ;
- consultation sur place de journaux et de revues ;

- consultation sur place de documents de référence ;
- prêt de jeux éducatifs et de société aux usagers et aux associations ;
- visionnement de films documentaires et de fiction ;
- organisation d'activités socioculturelles : conférences, débats, concours, spectacles, etc. ;
- concours où peuvent participer les usagers et la population ;
- soutien aux initiatives d'agents de développement dans les domaines de la santé, de l'alphabétisation, de l'éducation et autres, grâce aux locaux, aux équipements et à la documentation.

### ***Un partenariat exemplaire***

La mise sur pied de centres de lecture et d'animation culturelle résulte d'un partenariat entre l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et un pays d'accueil.

Chaque partenaire assume un rôle spécifique.

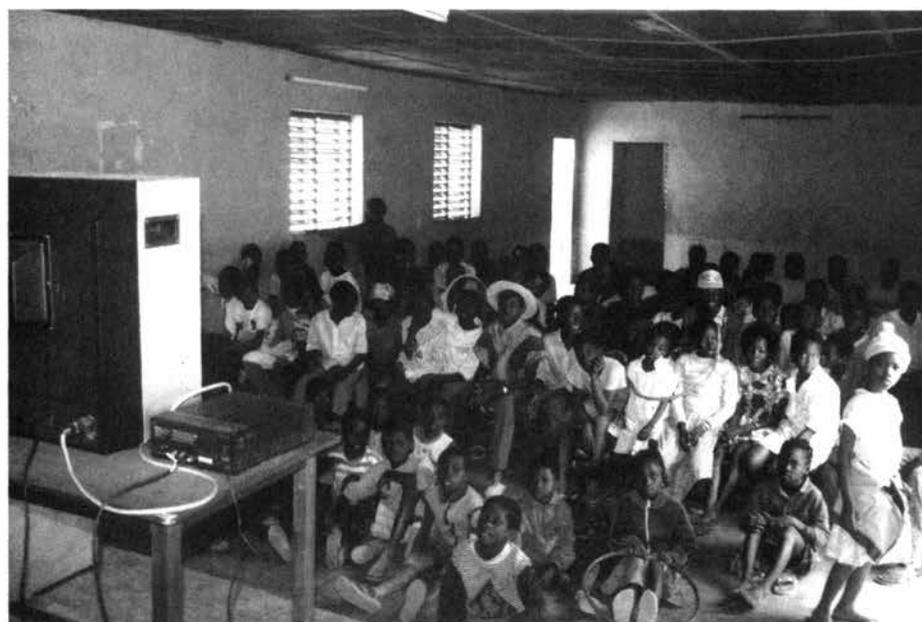
Dans le pays, le ministère de tutelle signe une convention avec l'Agence, désigne un responsable national et nomme un coordonnateur qui gère le réseau.

La municipalité d'accueil fournit les locaux pour la bibliothèque et la salle d'animation, les meubles et le service d'entretien. Elle forme un comité de gestion représentatif de la collectivité locale, nomme un animateur permanent et désigne quelques bénévoles pour faire fonctionner le Centre. C'est aussi l'instance municipale qui défraie les coûts d'exploitation du CLAC.

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie fournit au pays d'accueil les collections de biens culturels : livres, revues, journaux, vidéocassettes, jeux éducatifs et jeux de société. Elle dote en outre le CLAC d'équipements audiovisuels, notamment un téléviseur, un magnétoscope et une minichaîne radiocassettes. Elle attribue un véhicule de liaison à chaque ré-



*Un bâtiment type des CLAC de l'Île Maurice*



*La télévision couplée à un magnétoscope, alimentée bien souvent par un groupe électrogène ou un panneau solaire, comble les jeunes et les adultes des CLAC qui en sont privés.*

seau. Elle assure la formation et le perfectionnement des animateurs et des coordonnateurs. Elle soutient le projet en renouvelant les biens culturels, en répondant aux demandes particulières des collectivités (volumes, jeux, vidéocassettes, etc.), en défrayant l'entretien des équipements audiovisuels et des véhicules. Elle fournit aussi l'équipement nécessaire à

l'utilisation de l'énergie solaire aux collectivités locales sans électricité.

Le partenariat respecte les pays concernés. Ainsi, dans chacun de ceux-ci, le développement du projet est entièrement assumé par des Africains: ministre de tutelle, responsable national, coordonnateur, comité de gestion et animateurs. En outre, les collections répondent aux be-

soins des populations qui sont associées à leur sélection.

«Le programme des centres est exemplaire, en ce sens qu'il est animé en partenariat étroit avec les autorités nationales, régionales et locales, et avec la population, bien sûr, très attachée à son centre, où l'on se retrouve comme ailleurs au bord du puits ou sous le baobab de la palabre», écrivait un correspondant africain dans *Lettre de la Francophonie*.

### **Les critères d'implantation**

Les centres de lecture et d'animation culturelle s'adressent aux collectivités locales d'au plus 25 000 habitants. Ces collectivités doivent disposer d'une infrastructure scolaire du primaire au lycée ou au collège ainsi que de centres d'enseignement technique. Des agents de développement de différents ministères (alphabétisation, santé, développement rural) et des personnes œuvrant pour des associations doivent faire partie de la collectivité. En outre, les autorités doivent manifester une volonté évidente de s'investir et de répondre aux exigences de l'Agence.

Ces critères découlent du fait que la clientèle cible des CLAC est composée en majorité d'adultes et de jeunes qui comprennent et lisent le français, même si ceux-ci offrent des documents en langues nationales et que plusieurs animations s'adressent à toute la population. De plus, la mise sur pied et le fonctionnement de chaque CLAC relèvent des autorités locales.

Les centres de lecture et d'animation culturelle sont organisés en réseaux de quelque 10 centres et situés idéalement dans une ou deux régions contiguës. Cette option vise à faciliter le travail du coordonnateur qui doit visiter les centres chaque mois, alors que les pistes sont parfois difficilement carrossables.

### **Les résultats**

L'Agence a atteint plusieurs résultats, les uns quantifiables, les autres moins palpables.

Depuis 1985, l'Agence a implanté 180 centres de lecture dans 18 pays d'Afrique et de l'océan Indien. Sauf au Rwanda où les CLAC ont été pillés, la majorité de ceux-ci fonctionnent. Ils sont parfois gérés par du personnel bénévole, mais la tendance évolue vers l'embauche d'animateurs permanents. Il arrive aussi

que des bénévoles appuient les animateurs rémunérés.

Plusieurs centres de lecture financent leurs opérations à même leurs recettes : abonnements, projections cinématographiques payantes, spectacles, etc. Les usagers se réabonnent, même si les CLAC n'offrent guère de nouveaux documents d'une année à l'autre. Il s'agit là d'un problème que l'Agence a résolu en partie par la création de collections circulantes. Ainsi, une partie des livres transmis à un CLAC diffère de ceux remis à un autre du même réseau. Le coordonnateur planifie la circulation des livres afin d'approvisionner les CLAC en nouveautés.

On estime que 20 % du lectorat potentiel (alphabétisé en français) paie un abonnement au CLAC pour emprunter des livres. À ces usagers payants s'ajoutent plusieurs autres personnes qui utilisent le centre de lecture gratuitement, en consultant les documents sur place.

Les élèves et les enseignants constituent la clientèle la plus importante, mais des fonctionnaires de l'État fréquentent aussi les centres de lecture. La clientèle féminine est minoritaire.

En 1999, les usagers avaient accès à plus de 425 000 livres, à 13 000 jeux éducatifs, à 6 400 vidéocassettes, à 300 téléviseurs et magnétoscopes et à plusieurs revues et journaux. Parmi les jeux offerts, les usagers privilégient le scrabble et la pétanque. Ces jeux sont utilisés en équipes et les CLAC organisent des compétitions.

Plusieurs activités d'animation sont organisées parmi lesquelles viennent en tête les présentations cinématographiques.

La télévision constitue un apport non négligeable d'autant plus que plusieurs personnes ne possèdent pas de téléviseur et ne disposent d'aucune source d'énergie pour alimenter les appareils électriques. Elles viennent ainsi voir au CLAC les informations télévisées, les compétitions sportives ou d'autres émissions.

Des centres de lecture présentent des manifestations culturelles et artistiques (conférences, concerts, théâtre, mu-



Troupe de danse d'un CLAC de Guinée

sique et danse). Certains centres ont même créé leur propre troupe de théâtre. Les conférences sont données par des personnes-ressources de la localité sur des sujets d'intérêt général.

Des centres de lecture participent à des campagnes nationales, voire internationales, sur des sujets d'actualité tels le sida ou la polio par la diffusion d'information ou par la tenue de conférences.

Les CLAC font preuve d'initiative et proposent : concours de lecture, concours du meilleur lecteur, tournois de pétanque, troupes de théâtre ou de danse et autres activités.

### Évaluation du programme

Une évaluation du programme CLAC a été effectuée en 1995. Les témoignages qui suivent sont tirés de cette étude<sup>2</sup>.

« En Côte d'Ivoire, la Direction de l'enseignement secondaire a un projet de réseau normal de bibliothèques scolaires qui puise son inspiration dans le réseau CLAC : 4 % du budget des collèges et lycées sera affecté à la documentation. La mise en œuvre de ce projet sera progressive. C'est en effet l'expérience des CLAC et surtout les rapports des conseillers pédagogiques de ces localités qui ont affirmé que

les succès scolaires ont augmenté grâce aux CLAC, qui ont motivé le gouvernement à accepter ce vaste projet.

« [...] 200 à 300 ouvrages en circulation dans chaque CLAC pour deux semaines.

« Au vu des données recueillies, tant au siège de l'Agence qu'auprès des différents intervenants, le programme CLAC semble être identifié à un programme performant. De façon générale et globale, l'équipe d'évaluation a pu constater que le programme a fait l'objet d'un haut niveau de satisfaction et que cette satisfaction est partagée par les intervenants du programme et par la clientèle spécifique concernée présentement par le programme.

« Un premier motif de satisfaction tient au fait que, dans les localités où ils sont implantés, les CLAC constituent très souvent un lieu de rencontres et d'échanges privilégié. De l'avis des personnes rencontrées, partout où ils sont implantés, les CLAC ont contribué à améliorer le cadre de vie de leurs usagers, notamment les jeunes (scolaires, déscolarisés) et certaines

2. Évaluation du programme Centre de lecture et d'animation culturelle, étude effectuée par EDU Plus et ACFOR, novembre 1995 (document non publié).



*Chaque coordonnateur d'un réseau CLAC dispose d'un tel véhicule pour effectuer ses tournées en empruntant souvent des pistes difficiles.*

catégories d'adultes (enseignants et autres fonctionnaires). Du reste, dans des localités d'accès difficile ou jugées hostiles, un consensus semble se dégager selon lequel le CLAC contribue à faciliter le séjour des fonctionnaires.

«De même, les enseignants affirment que le matériel pédagogique disponible dans les CLAC constitue des supports d'aide didactique.

«Les scolaires (enseignants) estiment que les CLAC ont contribué à améliorer leur culture générale et leurs capacités d'utilisation de la langue française.

«On estime que les CLAC ont contribué à améliorer les performances académiques des élèves en relevant les taux de promotion et les taux de réussite aux différents examens.

«Les CLAC sont d'autant plus indispensables en milieu rural qu'ils réunissent des publics de catégories et de sexes différents, et qu'ils répondent à leurs besoins d'information dans les domaines qui intéressent leur vie au quotidien.

«Enfin, on a pensé à nous. Que ce soit à Sinématiali ou à Ouangolo, pour ne citer que ceux-là, les écoliers, les élèves, les fonctionnaires et la population analphabète

prennent d'assaut le CLAC de leur localité tous les jeudis, les samedis et même les dimanches. Chacun d'eux trouvant une occupation précise à faire au CLAC: qui, pour terminer un devoir de maison; qui, pour préparer une interrogation écrite; qui, pour se distraire par la lecture d'une bande dessinée ou par un jeu éducatif; qui, pour passer le temps au cours d'une partie de jeu de pétanque ou de dames, ou de ludo, ou d'awalé, ou de scrabble; qui, pour voir un film d'action du vidéoclub; qui, pour prendre des cours d'alphabétisation ou voir un documentaire sur le monde rural paysan, sur l'hygiène ou sur l'utilisation d'un pesticide; qui, pour retrouver des amis.»

### **Les sommes investies**

Le programme des centres de lecture et d'animation culturelle requiert l'aide financière de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et du pays d'accueil. Il s'agit d'un programme à frais partagés qui impose des responsabilités financières aux partenaires.

L'Agence assume le coût des biens culturels (livres, vidéocassettes, jeux éducatifs), des équipements audiovisuels et

de leur entretien, du véhicule et de son entretien, des systèmes d'alimentation en énergie solaire, des stages de formation, de quelques activités d'animation, sans parler de l'infrastructure matérielle et des ressources humaines affectées à ce programme à l'Agence. C'est Lucie Alexandre qui a assumé la gestion de ce programme à l'Agence jusqu'au mois de janvier 2000. Elle a soutenu et développé ce programme tout au cours de son mandat et a sillonné l'Afrique pour aider les pays à offrir un service de lecture publique adéquat à la population. Éric Weber a pris la relève depuis son départ.

Le pays d'accueil et les collectivités locales se chargent des salaires du coordonnateur du réseau et de l'animateur principal de chaque centre, des frais d'exploitation (gardiennage, entretien des locaux, électricité) et des dépenses relatives à quelques activités d'animation.

### **Le calendrier de mise en place d'un réseau**

La mise en place d'un réseau de centres de lecture et d'animation culturelle suit un parcours très précis.

Un pays d'accueil demande à l'Agence de profiter du programme CLAC.

L'Agence, en fonction des budgets alloués à ce programme, décide d'offrir le programme au pays.

Une étude de faisabilité est réalisée afin de mesurer l'intérêt des collectivités pour le projet et de sélectionner, avec les autorités du pays, les collectivités locales à qui sera offert le programme, selon leur admissibilité et la politique culturelle du pays, particulièrement en matière de lecture publique. L'étude permet de connaître les structures décentralisées des principaux ministères et de vérifier les besoins des collectivités locales.

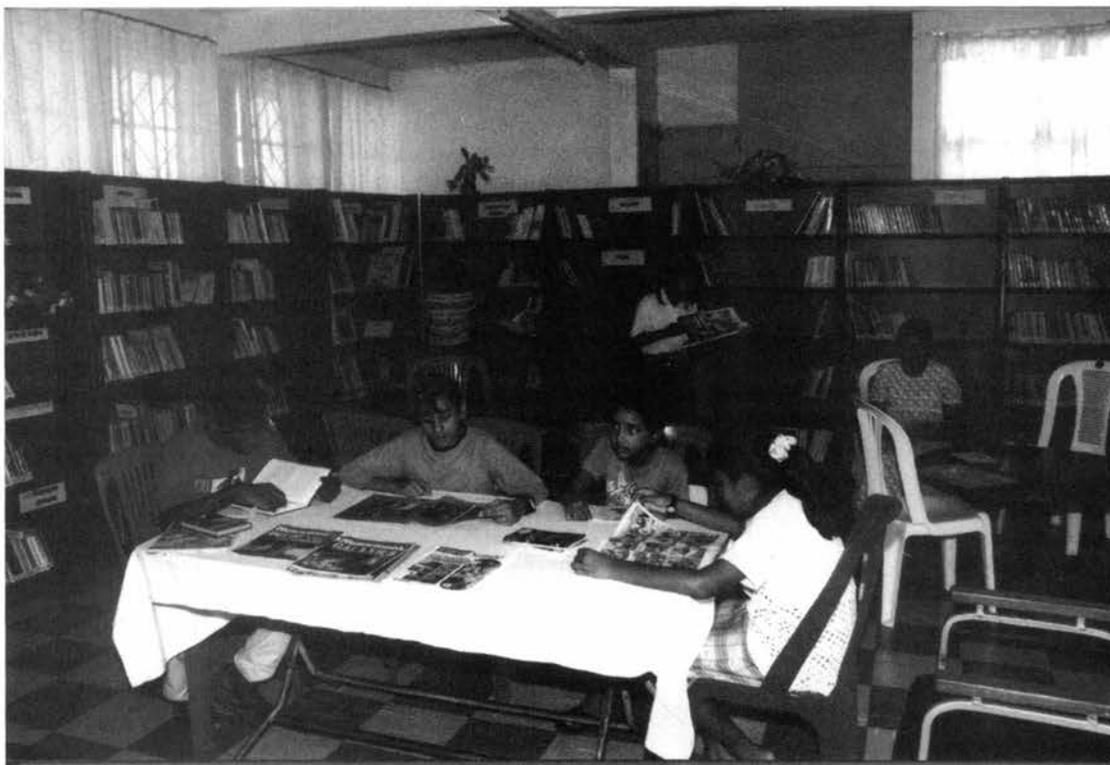
Une mission de mise en œuvre est ensuite effectuée pour rappeler les engagements de chaque partenaire, définir le profil des animateurs des futurs centres,

visiter les locaux proposés et indiquer les aménagements à réaliser, s'il y a lieu, établir les besoins en mobilier pour les bibliothèques, recueillir les listes de documents souhaités par les collectivités locales et convenir d'un calendrier de réalisation.

Une session de formation est organisée dans le pays afin d'initier les animateurs au fonctionnement et à la gestion des centres de lecture et d'animation culturelle; une tournée de vérification des infrastructures des CLAC se tient à la même occasion.

Les biens culturels et les équipements audiovisuels sont expédiés dans le pays et le véhicule du coordonnateur est acheté dans la capitale.

L'Agence et le pays d'accueil procèdent à l'ouverture officielle du réseau de centres de lecture et d'animation culturelle.



*Plusieurs usagers des CLAC lisent dans les centres, car la consultation sur place est gratuite et les centres sont électrifiés.*

### **Les aléas du développement**

L'implantation de centres de lecture et d'animation culturelle dans plusieurs pays constitue un défi, dans la mesure où ces centres sont créés en milieu rural et leur développement soumis aux autorités locales qui doivent assumer certaines responsabilités. En outre, les localités ne sont très souvent accessibles que par des pistes difficilement praticables. En saison des pluies, il est même impossible pour le coordonnateur de visiter certaines localités. Très souvent, les communications sont difficiles: le téléphone, quand il existe, ne fonctionne pas toujours et la poste est inexistante dans certaines régions. Certaines localités ne sont pas électrifiées. Malgré ces difficultés, les résultats restent très probants.

Les situations qui perturbent le plus les activités des centres de lecture et d'animation culturelle sont les conflits armés. Mentionnons notamment les cas du Rwanda où les CLAC ont été pillés et plusieurs animateurs assassinés, les rébellions et les troubles internes en Casamance, au

Sénégal et au Congo, les grèves des enseignants au Bénin et au Niger. En outre, les CLAC ne sont pas à l'abri du vol ou du vandalisme, comme en témoigne le vol du véhicule du coordonnateur du réseau du Mono au Bénin.

### **La formation**

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie organise et défraie toutes les dépenses liées aux sessions de formation des animateurs des CLAC et des coordonnateurs de réseaux.

Les activités des centres de lecture se déroulent selon des règles précises, identiques dans chaque centre, et répondant aux mêmes objectifs de contrôle et de performance. Ainsi, le prêt des biens culturels est exécuté selon le système de « prêt par pochette », les documents sont classifiés selon le système Dewey, les formulaires statistiques contiennent les mêmes informations, etc.

Il est donc nécessaire de former des animateurs appelés à gérer et à animer les CLAC. Les sessions de formation portent sur l'historique des centres de lecture, le rôle des différents partenaires, l'accueil

du public, les méthodes de prêt, le système de classification des documents, la gestion, les statistiques et l'organisation d'activités socioculturelles.

Les coordonnateurs reçoivent pour leur part une formation plus précise, d'autant plus qu'ils sont eux-mêmes appelés à jouer le rôle de formateurs. Ils forment, en effet, les nouveaux animateurs qui se joignent au réseau, les aident dans les problèmes quotidiens, et organisent, tous les deux ans, pour tous les animateurs de leur réseau un stage de mise à jour et de perfectionnement.

### **Les perspectives d'avenir**

Les perspectives d'avenir des centres de lecture et d'animation culturelle se situent dans la consolidation des réseaux existants, la création de nouveaux réseaux, le développement de quelques projets et la recherche de partenaires éventuels.

### **Les collections tournantes**

Les réseaux des CLAC sont actuellement confrontés au manque de nouveaux documents réclamés par les usagers. C'est pourquoi l'Agence apporte dorénavant une attention particulière à la rotation des collections. Le coordonnateur échange les documents d'un CLAC à un autre, lorsque les usagers les ont lus. C'est un moyen efficace et économique de mettre de nouveaux documents à la disposition des usagers.

### **Deux types d'abonnements**

Afin d'obtenir un portrait précis de la fréquentation des centres, l'Agence demande aux collectivités locales d'utiliser deux types de cartes d'abonnement. Pour l'instant, seuls les usagers qui paient un abonnement leur permettant d'emprunter des volumes et de les apporter à domicile sont comptés dans les statistiques. Toutes les personnes qui utilisent les biens culturels sur place ne sont pas obligées de s'abonner, et cette activité n'entraîne pour elles aucun déboursé. Par contre, ces personnes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. À l'avenir, toute personne fréquentant le CLAC aura une carte d'abonnement payant pour le prêt à domicile ou une carte d'abonnement gratuit pour la consultation sur place. Ainsi, les statistiques de fréquentation refléteront la réalité.

### **La formation des coordonnateurs**

Les sessions de formation des coordonnateurs visent à les rendre de plus en plus autonomes et compétents dans la gestion au quotidien des bibliothèques et l'organisation d'activités socioculturelles. Afin d'évaluer l'impact de cette formation, l'Agence exige la transmission des rapports statistiques.

### **Les coordonnateurs et Internet**

Dans le cadre des programmes de la Direction déléguée aux technologies de l'information de l'Agence, neuf coordonnateurs des réseaux d'Afrique de l'Ouest ont reçu un équipement informatique assorti d'une formation pour utiliser la messagerie électronique.

### **La recherche de partenaires**

Comme les budgets consentis au programme par l'Agence ne permettent qu'une amélioration limitée des réseaux, l'Agence voit à intéresser des partenaires au financement de certaines actions : construction ou réaménagement de locaux plus adéquats pour les CLAC, aide à des initiatives locales et autres.

### **La participation des pays d'accueil**

L'Agence invite les autorités locales à réfléchir aux stratégies pour encourager et maintenir en emploi les animateurs qui se dévouent pour les CLAC. Il est souhaitable, dans ce contexte, que le programme CLAC s'intègre aux politiques de planification des pays concernés, tant nationalement que localement, avec l'inscription d'une ligne budgétaire dans les fonds publics.

### **Grand intérêt des pays demandeurs**

Le programme CLAC mis sur pied par l'Agence démontre, hors de tout doute, l'intérêt que les pays demandeurs portent à la formation et à l'information. En effet, les autorités locales, qu'il s'agisse d'un maire, d'un préfet ou d'un gouverneur, acceptent généralement de collaborer à la création et au développement des CLAC dans leur localité et de participer à leur financement même si leurs ressources financières sont très limitées. Ils démontrent une volonté arrêtée de contribuer au développement intellectuel de leurs citoyens, des jeunes plus particulièrement. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie répond à un véritable besoin et participe au désenclavement de plusieurs populations par son soutien au programme. En somme, pris en main par la population locale, gérés par les animateurs locaux aidés des comités de gestion, une majorité de CLAC sont bien implantés dans leur milieu et jouent un rôle important tant dans le domaine de la lecture publique que de l'animation sociale et culturelle.